

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :
En exercice : 24
Présents : 20
Ayant pris part au vote
(vote public) : 22
○ Pour : 22
○ Contre : 0
○ Abstention : 0
○ Blanc : 0
○ Nul : 0

Date de convocation :
Le 6 février 2024

Date d'affichage :
Le 6 février 2024

DELIBERATION N° :
DC/2024-02-12/09

OBJET DE LA SEANCE :
Personnel

Suppression de postes

AR Prefecture

043-244300307-20240212-DC2024021209-DE
Reçu le 22/02/2024

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Riotord (salle polyvalente),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Guy PEYRARD)

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, GOUY Pascal, MOUNIER Lucien, SABY François-Régis, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, BERTHOLON Michel, POINAS Jean-Michel, et Mmes MARCON Catherine, DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusés : Néant

Absents : Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. PEYRARD Nicolas a donné pouvoir à M. POINAS J.-M.
Mme MOUNIER Emeline a donné pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.

M. le Président rappelle les délibérations n° DC/2023-02-27/07 en date du 27 février 2023, n° DC/2023-06-12/17 en date du 12 juin 2023 et celle n° DC/2023-09-04/14 en date du 4 septembre 2023 créant de nouveaux postes au cours de l'année 2023 suite à des avancements de grade, réussites à examen professionnel, radiations des cadres et départs à la retraite :

- un poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à 29 heures/semaine à compter du 1^{er} avril 2023,
- un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à 35 heures/semaine à compter du 1^{er} novembre 2023,
- un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à 35 heures/semaine à compter du 18 juillet 2023,
- deux postes d'éducateur des activités physiques et sportives à 28 heures/semaine à compter du 28 août 2023,
- un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 17.50 heures/semaine à compter du 1^{er} septembre 2023.

Il indique donc qu'il y a lieu de procéder à la suppression des anciens postes et ce afin de mettre à jour le tableau des effectifs et conformément à l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 23 janvier 2024 à savoir :

- suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à 29 heures/semaine,
- suppression d'un poste d'animateur territorial à 35 heures/semaine,

- suppression d'un poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe à 35 heures/semaine,
- suppression d'un poste d'éducateur territorial des APS à 17.50 heures/semaine,
- suppression d'un poste d'opérateur principal à 35 heures/semaine,
- suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial à 17.50 heures/semaine.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide de supprimer les postes cités ci-dessus conformément à l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 23 janvier 2024 et ce afin de mettre à jour le tableau des emplois de la collectivité,
- charge le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Guy PEYRARD
Secrétaire de séance,



AR Prefecture

043-244300307-20240212-DC2024021209-DE
Reçu le 22/02/2024

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le